

Dépression, anorexie, dépendances...

# L'hospitalisation, la solution ?

Votre enfant souffre d'un trouble mental et son hospitalisation est envisagée. Que faut-il savoir pour l'accompagner au mieux ?  
**Premières réponses avec les spécialistes.**

Texte Maria Bryon / Coordination Stéphanie Grosjean / Photos Getty Images

Selon l'Organisation mondiale de la santé, 50 % des adultes souffrant de maladies mentales ont vu leurs troubles se développer entre 12 et 24 ans. Il y a beaucoup de chemins qui mènent à l'hôpital: la dépression, l'anorexie, le harcèlement, l'alcool, la phobie scolaire... Souvent l'école, la famille, les copains ont tiré la sonnette d'alarme, vous avez bien senti que quelque chose dysfonctionnait, oscillant entre l'inquiétude et le « Ça va passer ». Jusqu'à ce qu'il faille se résoudre à cette réalité: votre enfant a besoin d'aide. En cas de doute, n'hésitez jamais à consulter en première ligne votre médecin ou pédiatre de famille, le centre PMS de l'école ou l'un des 87 Services de santé mentale (SSM) présents en Wallonie et à Bruxelles.

Grâce à leurs équipes pluridisciplinaires (psy, assistant social, pédopsychiatre...), les SSM sont à même de répondre aux questions des familles, de dispenser une thérapie ou de les réorienter si nécessaire. (Infos et liste des Services de santé mentale en Wallonie: [cresam.be](http://cresam.be))

## Qui décide de l'hospitalisation ?

Si votre enfant est mineur, tous les choix vous reviennent. Vous avez le droit de vous opposer à l'hospitalisation et à la médication, par exemple. « Mais si l'enfant est en danger ou pourrait mettre son entourage en danger, nous avons la responsabilité de le prendre en charge, explique le Dr Razvana Stanciu, pédopsychiatre à l'Hôpital

universitaire des enfants Reine Fabiola. Il est capital que les familles comprennent la situation et soient en confiance pour que le traitement fonctionne. » Même s'il est parfois difficile d'accepter la situation, pour mieux comprendre dans quoi vous mettez les pieds, n'hésitez pas à poser des questions, à consulter les rapports médicaux et à solliciter des avis supplémentaires en cas de doute.

## Médicaments: un passage obligé ?

Le Dr Razvana Stanciu explique: « En général, les pédopsychiatres privilégient les mesures psychothérapeutiques, comportementales et environnementales ainsi que les approches combinées (psychothérapie analytique ou comportementale, thérapie de groupe, thérapie familiale...) aux médicaments psychotropes. Ceux-ci exigent la plus grande prudence en raison de leurs effets secondaires possibles et du fait qu'ils ne sont pas efficaces dans

## POUR MIEUX PRÉVENIR

Depuis 2015, la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents prévoit :

- La création d'un réseau par province. Objectif : plus de cohésion des intervenants pour prodiguer « les bons soins au bon moment et au bon endroit » et éviter autant que possible l'hospitalisation.
- Des experts en santé mentale visitent écoles, CPAS et organisations qui le demandent afin d'informer l'entourage de l'enfant des signaux qui pourraient trahir un besoin d'aide psychologique afin de pouvoir intervenir au plus vite.
- Des équipes mobiles multidisciplinaires se rendent à domicile ou dans l'institution où l'enfant se trouve. Elles gèrent les situations de crise et évaluent ensuite la suite à y donner.

Infos : [health.belgium.be](http://health.belgium.be)



## DES BESOINS EN AUGMENTATION

En Wallonie, plus de 6000 nouvelles demandes sont adressées chaque année aux Services de santé mentale concernant des jeunes de moins de 18 ans.

(Source : Observatoire wallon de la santé /AViQ)

tous les cas. On n'y recourt qu'en cas de trouble avéré, après avoir informé les parents des risques qu'encourt l'enfant sans traitement, des bénéfices attendus et des dangers éventuels.»

### Et l'école ?

Quand on hospitalise, c'est qu'il se passe quelque chose de sérieux. Il est donc souvent pertinent que l'enfant n'aille pas à l'école, au moins pendant quelques semaines. L'enfant en mal-être est d'ailleurs souvent aussi en décrochage scolaire. « Cela dit, notre objectif à terme est, toujours, la meilleure réinsertion possible de l'enfant dans son environnement, explique encore le Dr Razvana Stanciu. C'est pourquoi la majorité des unités pédopsychiatriques travaillent avec des écoles de type 5 (enseignement organisé en milieu hospitalier). Dès que l'enfant est en état de se concentrer sur du travail scolaire, nous l'encourageons à le reprendre. » L'Escale ([asihs.org](http://asihs.org)) est une de ces écoles de type 5 ; elle se déploie au gré de différents partenariats hospitaliers, dont l'Hôpital Saint-Martin à Dave par exemple. Charles Thibaut, directeur, explique : « On travaille avec l'école d'origine pour mettre sur pied un plan d'apprentissage adapté à la situation de l'enfant.

On favorise des cours-projets, des cours transversaux, pour faire vivre au jeune l'expérience positive d'une relation avec des pairs et un adulte apprenant. Le type 5 n'est pas certifié, il est illusoire de croire qu'un jeune réussira son année en suivant les cours chez nous. Déjà parce qu'il a ses soins hospitaliers parallèlement et puis parce qu'il faut respecter son temps d'arrêt, tout en lui montrant que la vie continue à côté de l'hôpital et que ce qu'il vit est transitoire. » Mais l'enseignement de type 5 ne permet pas de couvrir toutes les demandes, notamment dans les plus petites structures. L'asbl l'École à l'hôpital et à domicile (EHD) peut alors venir en renfort.

**Bon à savoir** L'asbl Take Off met gratuitement à disposition de l'enfant les moyens informatiques nécessaires pour lui permettre de rester en contact avec sa classe et suivre les cours par vidéoconférence, depuis l'hôpital ou son domicile ([takeoff-asbl.be](http://takeoff-asbl.be)).

### Quels remboursements ?

Dans ce genre de traitement multidisciplinaire, l'Inami intervient via un remboursement partiel ou total, selon les situations et les besoins spécifiques. Renseignez-vous bien

auprès de votre organisme de mutuelle et/ou votre assurance hospitalisation pour savoir à quoi vous attendre concrètement. Dans les services de santé mentale, par exemple, l'intervention des parents tourne autour de 11 € maximum : si une famille est en difficulté financière, cela peut même être gratuit. (Infos : [inami.fgov.be](http://inami.fgov.be))

### Et après l'hôpital ?

La plupart du temps, si l'enfant a pu bénéficier d'une aide adéquate à temps, il voit son état s'améliorer et reprend une vie normale. Selon les situations évidemment, cela peut prendre plus ou moins longtemps, c'est un processus qui s'ancre dans la durée. Le Dr Razvana Stanciu précise : « Pour ce qui est de la sortie de l'hôpital, tous les cas de figure sont imaginables : dans le meilleur des cas, l'enfant peut rentrer chez lui et reprendre le cours de sa vie d'avant, moyennant quelques consultations de suivi. Parfois aussi, on propose une réinsertion scolaire à temps partiel, avec des activités à visée thérapeutique le reste du temps. Enfin, il arrive que l'état de l'enfant ne lui permette pas de retourner à l'école et qu'il vaille mieux l'orienter vers des post-cures ou des hospitalisations de jour. » ●

